

**Les membres de l'AQPP entérinent l'entente de principe intervenue
avec le MSSS relativement au litige qui les opposait**

Montréal, le 12 avril 2017 - Le président de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), Jean Thiffault, a annoncé que les membres de l'AQPP ont accepté la proposition de règlement élaborée par leurs représentants et ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), mettant un terme au litige qui les opposait. Plus de 600 membres de l'AQPP étaient réunis ce soir à Drummondville et ont voté en faveur de l'entente de principe à la quasi-unanimité.

« Nous sommes heureux de ce dénouement qui permet de tourner la page sur la période d'incertitude que nos membres et toute la pharmacie communautaire ont traversée au cours des dernières années. Nous pouvons dorénavant envisager l'avenir avec optimisme et, surtout, consacrer toutes nos énergies au service de nos patients, » a déclaré M. Thiffault.

En vertu de cet accord, le MSSS met fin aux prélèvements de 133 millions de dollars par année sur les honoraires des pharmaciens qui devaient perdurer jusqu'en 2019. De plus, le gouvernement introduira une modification réglementaire qui rétablira à 15 % la limite du taux des allocations professionnelles qu'un pharmacien peut recevoir, qui mettra ainsi un terme au dé plafonnement en vigueur depuis le 28 janvier dernier.

Aussi, cette entente met fin au litige qui s'est traduit par la demande d'arbitrage relatif à l'avis de différend déposé par l'AQPP en lien avec l'entente de juin 2015. L'entente de principe prévoit la création d'un comité paritaire de suivi de cette entente et aussi la continuation des travaux des comités conjoints AQPP-MSSS déjà en place, notamment celui portant sur la revue du mode de rémunération, dossier prioritaire pour l'AQPP.

« Je tiens à remercier les membres de l'AQPP pour leur appui et je salue la conclusion de cette entente qui fait en sorte que les pharmaciens propriétaires retrouvent une certaine prévisibilité économique nécessaire au maintien des services aux patients et qui permet, du même coup, que tous les Québécois en sortent gagnants, » a conclu M. Thiffault.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 080 pharmaciens propriétaires des 1 886 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.



Association québécoise
des pharmaciens
propriétaires